

**Conseil économique et social**

Distr. générale
20 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****158^e session**

Genève, 13-16 novembre 2012

Point 4.9.3 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRSP****Proposition de complément 6 à la série 04 d'amendements
au Règlement n° 44 (Dispositifs de retenue pour enfants)****Communication du Groupe de travail de la sécurité passive***

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) à sa cinquante et unième session pour mettre à jour les dispositions du Règlement n° 44 de l'ONU. Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/5, tel que modifié par l'annexe IV au rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51, par. 28). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

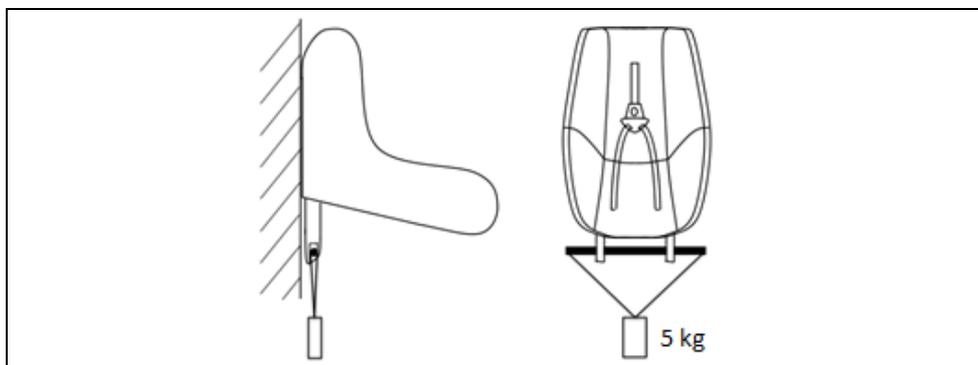
Ajouter un nouveau paragraphe 7.2.7, ainsi conçu:

- «7.2.7 L'attache ISOFIX doit comporter un mécanisme de verrouillage satisfaisant aux prescriptions a) ou b) suivantes:
- Le désengagement du mécanisme de verrouillage nécessite deux actions consécutives, la première devant être maintenue pendant que la deuxième est effectuée; ou
 - La force nécessaire pour ouvrir l'attache ISOFIX doit être d'au moins 50 N lors des essais prescrits au paragraphe 8.2.9 ci-après.»

Ajouter de nouveaux paragraphes 8.2.9 à 8.2.9.5, ainsi conçus:

- «8.2.9 Le siège complet, ou le composant équipé des attaches ISOFIX (embase ISOFIX, par exemple), s'il comporte un bouton d'ouverture, est fixé rigidement sur un banc d'essai de manière que les attaches ISOFIX soient alignées verticalement comme le montre la figure 7. Un barreau de 6 mm de diamètre et de 350 mm de longueur est fixé aux attaches ISOFIX. Une masse de 5 kg doit être attachée aux extrémités du barreau.
- 8.2.9.1 Une charge est appliquée sur le bouton ou la poignée commandant l'ouverture suivant un axe constant parallèle au sens de déplacement initial du bouton ou de la poignée; le centre géométrique correspond à la partie de la surface de l'attache ISOFIX sur laquelle la pression doit être exercée.
- 8.2.9.2 La force d'ouverture de l'attache ISOFIX est appliquée au moyen d'un dynamomètre ou d'un dispositif similaire dans le sens normal d'utilisation indiqué par le fabricant dans le manuel de l'utilisateur. L'extrémité d'appui doit être constituée d'une demi-sphère métallique polie d'un rayon de $2,5 \pm 0,1$ mm pour un bouton d'ouverture ou un crochet métallique poli de 25 mm de rayon.
- 8.2.9.3 Si la conception du dispositif de retenue pour enfants ne permet pas l'application de la méthode décrite aux paragraphes 8.2.9.1 et 8.2.9.2, une autre méthode peut être appliquée avec l'accord du service technique exécutant les essais.
- 8.2.9.4 La force d'ouverture de l'attache ISOFIX mesurée est celle qui est nécessaire pour ouvrir la première attache.
- 8.2.9.5 L'essai est exécuté sur un siège neuf, et répété sur un siège ayant été soumis à l'essai de cycles d'ouverture/fermeture prescrit au paragraphe 7.2.6.

Figure 7



».